



Sous-comité sur le contenu de Canadiana (SCCC) Mandat Approuvé par le Comité de préservation et d'accès (2021-12-10)

Objectif :

Le Sous-comité sur le contenu de Canadiana (SCCC) a pour mandat de fournir au personnel du RCDR des conseils sur l'enrichissement des collections de Canadiana et la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur les priorités du contenu patrimonial (GTPCP) en matière de développement de contenu.

Le SCCC doit fournir des directives sur les éléments suivants, conformément au rapport du GTPCP :

- Élaborer des stratégies pour le développement des collections de Canadiana, incluant notamment un processus pour cibler, prioriser et ajouter du nouveau contenu
- Veiller à ce que les collections incarnent les principes suivants :
 - Représentativité : Les collections de Canadiana seront enrichies de documents représentatifs de la diversité géographique, socioculturelle et linguistique du Canada avec une attention portée aux voix et aux communautés historiquement sous-représentées et marginalisées.
 - Collaboration : Les collections de Canadiana seront développées en étroite collaboration avec les membres du RCDR, les parties prenantes et d'autres organisations partenaires pour garantir un bon alignement des priorités et éviter le dédoublement des efforts.
 - Libre accès : Les collections de Canadiana se concentreront sur le libre accès lorsque c'est possible, sachant toutefois que des documents de valeur pourraient ne pas s'y prêter pour des raisons culturelles.

Il est prévu que le SCCC se réunisse initialement tous les deux mois pour mettre en œuvre les recommandations du GTPCP. Par la suite, le sous-comité se réunira en fonction des besoins.

Membres :

- Un (1) membre actuel du CPA qui assure la présidence
- Un (1) membre ayant de l'expertise dans les documents d'archives autochtones
- Un (1) à trois (3) bibliothécaires, archivistes ou conservateurs ayant de l'expérience dans le développement de collections. Ces personnes doivent provenir d'établissements membres ou associés du RCDR et refléter autant que possible la diversité des membres du RCDR (petits, moyens et grands établissements ; diversité régionale)
- Un (1) à trois (3) universitaires ou chercheurs provenant d'établissements membres ou associés du RCDR qui utilisent le contenu de Canadiana pour leurs recherches
- Un (1) universitaire ou chercheur indépendant provenant d'un établissement non membre du RCDR qui utilise le contenu de Canadiana pour ses recherches

Le sous-comité bénéficiera de soutien du personnel du RCDR à la demande de la directrice générale. Le personnel peut aussi être appelé à participer à des réunions en tant que personne-ressource, selon les besoins.

Processus de nomination :

Le CPA nomme les membres et la présidence du SCCC. Conformément au principe d'une collection représentative, les candidats ayant de l'expérience de travail auprès de voix et communautés historiquement sous-représentées et marginalisées devraient être nommés au sous-comité en priorité.

Durée du mandat :

Les membres sont nommés pour une durée de deux ans et peuvent être renommés pour un mandat supplémentaire avec leur consentement et à la discrétion du CPA. Les mandats seront échelonnés afin d'assurer la continuité.

Présidence :

La présidence du sous-comité est un membre du CPA qui est nommé par ce comité.

Réunions :

Les réunions peuvent se tenir à tout moment, à condition qu'un avis écrit ait été donné à chaque membre du comité au moins 7 jours à l'avance, à l'exclusion du jour où l'avis est donné, avant la tenue de la réunion. Le sous-comité peut renoncer à l'avis de réunion s'il obtient le consentement écrit unanime de tous les membres.

Les réunions sont virtuelles et elles ont lieu au moment que juge nécessaire la présidence. En consultation avec la directrice générale du RCDR, la présidence peut choisir d'organiser une réunion en personne par année, dont le lieu reste à déterminer.

Le quorum pour les réunions est la majorité des membres du sous-comité.

Partage des responsabilités et voies de communication :

Le sous-comité relève du CPA. La présidence du SCCC soumet régulièrement des rapports sur ses activités au CPA, ainsi que des recommandations écrites, le cas échéant.

Politiques administratives et financières :

- Les mandats du SCCC ne sont pas rémunérés
- Conformément aux politiques du RCDR à cet égard, les frais de déplacement et de réunion des membres du sous-comité sont remboursés
- Les membres du SCCC doivent se conformer aux politiques de gouvernance et organisationnelles approuvées par le conseil d'administration, notamment en ce qui concerne le code de conduite et les conflits d'intérêts

Le CPA réévaluera ce mandat au terme d'un an, puis aux trois ans.